



Cette année, le recensement se déroule du jeudi 16 janvier au samedi 22 février.

Seulement une partie de la population est concernée par cette campagne.

Pendant la période du recensement, les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

En images:



Repères:

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le répertoire d'adresses à recenser est transmis par l'Insee (l'Institut national de la statistique et des études économiques).

Campagne 2020 du jeudi 16 janvier au jeudi 22 février

Voir aussi:

[Site de l'Insee - Le recensement et moi](#)